

ERRATUM

AVIS PUBLIC - RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Pour faire suite à la publication de l'avis public concernant la reconduction de la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux dans l'édition du Journal de Québec du 16 avril 2020, nous désirons aviser la population que le nombre d'électeurs indiqué était erroné et que le nombre réel pour chacun des districts est le suivant :

District 1 - 1 242
District 2 - 848
District 3 - 1 381
District 4 - 1 014
District 5 - 1 227
District 6 - 1 064

Le délai de 15 jours prévu à l'article 40.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est réputé débuter en date de la publication du présent erratum.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury le 22 juin 2020.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,



Louis Desrosiers